

# Réparation des biens en cas de calamité naturelle publique

Waltonie service public SPW

Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre



#### Service public de Wallonie

Intérieur et Action sociale Direction de la Prospective et du Développement Service Régional des Calamités

Avenue Gouverneur Bovesse, 100 5100 Jambes

Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale Direction de la Prospective et du Développement Service Régional des Calamités Tél.: 081 32 32 00

calamites.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Demande d'aide à la réparation

#### Objet

Sous certaines conditions, la Région wallonne accorde une aide financière aux personnes dont les biens ont été endommagés par un phénomène naturel (tornade, chute de grêlons, tempête, etc.) reconnu comme calamité naturelle publique.

Seuls les dommages directs, matériels et certains, causés sur le territoire de la Région wallonne à des biens corporels, meubles ou immeubles, par les calamités naturelles publiques sont éligibles.

Pour être reconnu comme une calamité naturelle publique, le phénomène naturel doit présenter un caractère exceptionnel ou une intensité imprévisible ou avoir provoqué des dégâts importants et répondre à des critères précis.

En fonction du phénomène naturel rencontré, l'aide à la réparation peut varier,

Ainsi, en cas d'inondation, de tremblement de terre, de débordement ou refoulement des égouts publics, de glissement ou affaissement de terrain, l'aide à la réparation est limitée et ne visera que les biens qui ne peuvent être couverts par un contrat d'assurances (biens qui ne sont pas des risques simples, les récoltes non engrangées, les cheptels vifs hors bâtiment, les sols, les cultures, les peuplements forestiers).

Cette limitation ne vaut pas pour les personnes qui n'ont pas été en mesure d'assurer leurs biens en raison de leur état de fortune et qui ont droit au revenu d'intégration sociale ou à une aide équivalente.

. Dans les autres cas, les biens indemnisables sont :

- les biens immeubles bâtis (ex, maison d'habitation);
- les locaux mobiles servant d'habitation (ex. caravane résidentielle);
- les biens meubles d'usage courant ou familial (ex. le mobiller de base d'une maison, la volture familiale);
- les autres biens corporeis meubles, à l'exclusion des titres et produits financiers de placement et espèces, lorsqu'ils sont affectés en Région wallonne :
  - à l'exploitation d'une entreprise industrielle, artisanale, commerciale, agricole ou horticole (ex. le matériel agricole);
  - à l'exercice de toute autre profession (ex. le matériel informatique)
  - aux activités d'un établissement public, d'un établissement d'utilité publique, d'une association sans but lucratif ou d'une fondation (ex. le matériel de bureau);
- les biens agricoles et horticoles (ex. le bétail, les récoltes);
- les peuplements forestiers (ex. les arbres d'une même espèce).

Lorsque les biens endommagés appartenant à des personnes morales pouvaient être couverts par un contrat d'assurance, aucune aide à la réparation n'est accordée.

#### Public

Les personnes physiques qui, à la date de la calamité, ont en Région wallonne une résidence habituelle ou une propriété immobilière. Les personnes morales qui ont, à la date de la calamité, leur siège social ou un lieu d'exploitation sur le territoire de la Région wallonne.

### Avantages

Dès réception de la demande d'aide à la réparation, le Service Régional des Calamités confirme cette réception et communique le numéro de dossier au demandeur.

Si le dossier est complet et recevable, les dommages sont estimés contradictoirement par le Service Régional des Calamités, ou son expert, et le demandeur. Le propriétaire peut donc faire valoir ses arguments.

Cette estimation est réalisée suivant les dispositions contenue dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 juillet 2016 portant exécution du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques.





Un rapport de constatation des dommages est établi et sert de base au calcul de l'aide à la réparation (Explication du calcul dans la FAQ).

Le montant de l'aide à la réparation ne peut toutefois être supérieur au montant total des dommages. Pour faire ce calcul, il est tenu compte de toutes les indemnisations reçues par le propriétaire (assurances et aides diverses).

Une fois le calcul effectué, le propriétaire reçoit une décision motivée fixant, le cas échéant, le montant de l'aide à la réparation. Ce montant est alors versé sur le compte bancaire mentionné dans la demande.

Le propriétaire peut demander un réexamen de la décision en adressant un courrier au Service Régional des Calamités dans les 60 jours de l'envoi de la décision.

Il peut également introduire un recours devant les Cours et Tribunaux.

#### Conditions

La demande d'aide à la réparation doit être introduite par le propriétaire des biens.

Elle doit être adressée au Service Régional des Calamités.

Elle peut être introduite dès le jour de la publication au Moniteur belge de l'arrêté du Gouvernement wallon reconnaissance officiellement la calamité naturelle publique et délimitant son étendue géographique.

La date limite d'introduction de la demande est fixée au demier jour du troisième mois qui suit le mois au cours duquel l'arrêté de Gouvernement wallon de reconnaissance a été publié au Moniteur belge (ex. chute de grêlons exceptionnelle survenue le 2 septembre 2016. Arrêté de reconnaissance publié au Moniteur Belge le 15 octobre 2016. La date limite d'introduction de la demande d'aide est le 31 janvier 2017).

Si la demande est introduite par une personne morale de droit public, ce délai est prolongé de 3 mois.

Si les biens endommagés sont couverts par un contrat d'assurances, il faut demander l'intervention de la compagnie d'assurances avant d'introduire sa demande.

La demande d'aide à la réparation doit reprendre tous les biens endommagés du propriétaire.

Si certains biens appartiennent à plusieurs personnes (indivision), les propriétaires peuvent faire une demande groupée (utilisation de la procuration ou lier leur formulaire à ceux des autres copropriétaires en cochant la case ad hoc des questions préliminaires). Ils peuvent aussi décider d'introduire chacun une demande pour leur partie.

Les époux et cohabitants peuvent introduire une seule demande pour l'ensemble de leurs biens (biens communs et biens privés),

#### Réglementation

Décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques.

Arrêté du Gouvernement wallon du 21 juillet 2016 portant exécution du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques.



# Informations préalables

A Si votre demande concerne à la fois des biens privés et professionnels, vous ne devez soumettre qu'une seule demande d'aide à la réparation et joindre une seule fois vos documents justificatifs. Il n'est pas nécessaire d'introduire plusieurs dossiers.

Questions pro	éliminaires	
Je fais la demand □ pour mon prop □ comme manda	ala barra dependent, anti-bra de la colonia	sinistrée(s)
		nandez une aide sont-ils entièrement ou partiellement assurés ?
□ Oui		
Avez-vous di □ Oui □ Non	emandé l'intervention de votre	compagnie d'assurances ?
Veuillez		compagnie d'assurances avant d'introduire votre demande. Une i-intervention est nécessaire pour pouvoir compléter le formulaire.
□Non		
∍eπe demande co □ Oui	onceme-t-elle des biens individ	
	une demande conjointe avec t	ous les copropriétaires ?
□ Non		
1. Coordonné	es de la personne sinis	trée
1.1. Identificatio	n de la personne sini <b>stré</b> e	
Qualité : □ particulier		
□ M.	Nom	Prénom
☐ Mme		
□ personne phys	ique (indépendant)	
□ M. □ Mme	Nom 	Prénom
Numéro d'entr		
Récupération		
Recuperation	de la IVA /	
The state of the s	s éventuelles	
_ □ Non		
personne mora		
Numéro d'entr	epnse	
Dénomination		
Dellollilladoli		
Forme juridiqu	Θ	
Récupération	de la TVA ?	
□ Oui Remarcite	s éventuelles	
		een al margemat eel yn de dit de mar een gegen eel gemeen werd eel geste beken de d De gemeente de
□Non		



Personne de contact : □ M. Nom	prima na matembe	Préno	<u>.</u>		ŝ
☐ Mme			<u> </u>	THE STATE OF THE S	
Fonction					
tatut : ] propriétaire					
Ilocataire du bien sinistré Vous pouvez seulement ren Dexploitant (agricole, forestier, c	nplir ce formulaire pour les l d'une infrastructure sportive	olens dont vous ête	s propriétaire.		
.2. Adresse de la personne si	Amerika di kabupatèn				38
ue			**************************************	Numéro	Boîte
ode postal Localité 			1		
euillez fournir au moins un num éléphone	iéro de téléphone. Téléphone		Téléphone		
ourriel					
.3. Situation familiale	200				
⊒ Marié ou cohabitant (de fait o ⊒ Célibataire, veuf, divorcé ou s			manufal distributer (1994) agricultural king manufal side distributer distribu		Andrew Control of Cont
.4. Revenus					
n revenu d'intégration ou une a ] Oui ] Non	ide financière équivalente e	est-elle perçue ?			
Coordonnées de la per	sonne cohabitant ave	ec la personne	sinistree		
diquez les coordonnées de la p		n laran salagas nan laanyawa		nt).	
.1. Identification					
⊒M. Nom ⊒Mme		Prénom			
.2. Informations professionne	elles				
a personne cohabitant avec la p 3CE) ? ∃ Oui		-t-elle un n° auprès	de la Banque (	Carrefour des E	ntreprises
Numéro d'entreprise					
☐ Oul Remarques éventuelles			#*************************************	NA ANDRONA PROPERTY TO THE STANKE PROPERTY AND	
	турине сынка на начина на начина на применения на начина на начина на начина на начина на начина на начина на	tier feit verbende die Ammerikaanse volgen des de de deutsche Lanzusse volgen des deutsche Verbende volgen des			
☐ Non			AND THE RESERVE OF THE PARTY OF	TARROUGHANA AMARANA	
□Non					



I Mme conction  2. Adresse du mandataire  ue Numéro Boîte  ode postal Localité	3 Coordon	nées du mandataire					
use   Numéro Boîte   Soîte   South   S	.1. Identifical ] M. ] Mme onction			Prénom 			
use   Numéro Boîte   Soîte   South   S							
avs  suillez fournir au moins un numéro de téléphone.  idéphone Téléphone Téléphone Téléphone    Compte bancaire sur lequel l'aide à la réparation peut être versée.  AN BIC Bank Identifier Code    Unit au nom de	.2. Adresse o ue	du mandataire			Ŋ	luméro Boîte	
idéphone    Téléphone   Téléph	ode postal 	Localité					
Compte bancaire sur lequel l'aide à la réparation peut être versée  AN BIC Bank Identifier Code  uvert au nom de  Sinistre  ate du sinistre   /     /	eléphone				Téléphone		
AN BIC Bank Identifier Code					out the second s		
Sinistre  ate du sinistre    /	AN		aide à la réparat	ion peut être v	ersée 		abr
Sinistre  ate du sinistre    /   /	lemauonar S						,46
ate du sinistre	uvert au nom	de					
ate du sinistre	Sinistre						
ne autre aide financière d'une personne ou d'un organisme a-t-elle été perçue ?    Oui							
ne autre aide financière d'une personne ou d'un organisme a-t-elle été perçue ?    Oui	Aide fina	ncière					
Un don   Montant	ne autre aide		ou d'un organisme :	a-t-elle été perçue 7			
Un prêt de l'administration communale ou du CPAS    Montant	☐ Un don						
Montant			<b>  E</b>				
Autre Précisez  Montant			unale ou du CPAS				
Précisez  Montant  I			€				
Non Action pour l'indemnisation des dommages		İsez					
Non Action pour l'indemnisation des dommages	Mont	lant					
· Action pour l'indemnisation des dommages			[€				
		avelindanos etan	de dominace				
				elle été intentée dev	ant un tribunal ?		



Contre
□Non
8. Biens sinistrės
Type de biens privés sinistrés  Biens immobiliers bâtis et locaux mobiles servant d'habitation  Biens meubles d'usage courant ou familial  Véhicules privés  Peuplements forestiers privés  Type de biens professionnels sinistrés  Biens immobiliers bâtis affectés à toutes activités professionnelles  Biens meubles affectés à toutes activités professionnelles, à l'exclusion de l'agriculture (machines, outillages, mobilier professionnel, stocks,)  Véhicules professionnels  Agriculture (cheptel vivant, récoltes, produits, stocks, matériel d'exploitation,)  Peuplements forestiers professionnels

9. Biens privés sinistrés





9.1. Biens immobiliers bātis et lo	caux mobiles servai	nt d'habilation			7.00
9.1.1. Bien n°1					
Le bien sinistré est					
☐ un bien immobilier bâti ☐ un local mobile servant d'habitati					
Li un local mobile servant o nabitati Adresse du bien sinistré :					
Même adresse que la personne sin	ilstrée ?				
□ Oui □ Non					
Rue				Numéro	Boîte
Code postal Localité					
Une indemnité de l'assurance a-t-e □ Oui	ile ete perçue ?				
Montant					
□Non					
Remarques éventuelles					
Description des dommages				Estimation	
	ika di kapajing ing ing paning paneme. P Panang bahajing ing pangkanang bahang i	kotorsatelijoj jedelele Media kojstanaj grejni	1994 (STEER), by Steer In a 1992 (Beel Steer) The grant of the Common Steer Income (Steer	J Montant total des	dommades
					E
Des mesures pour limiter les domm	nages ont-elles été pri	ses ?			
Out					
Nature (étançonnement, place	ament d'une pache,				
			vetalijas ir iki livali. Jaipaga katija lipa		
Date à laquelle ces mesures d	ont été prises				
Cout					
Non					
9.1.2. Bien n°2	발하다고 보고 말라면 말라는 것 같다. 1번째 기타 전 말라를 보고 있다.				
Le bien sinistré est ☐ un bien immobiller bâti ☐ un local mobile servant d'habitat	tion				



Oui		?							
Non Rue	11 year on 1 an 1	- chapter \$45 My amount Agreement Agreement now services in Asses and Asses in Asses in Asses in Asses in Asse	-7-00AT141-11	.,,			Numé	ro	Boîte
									· ·
Code postal L	ocalité							···········	
e indemnité de l'as Oui	surance a-t-elle été	perçue?			TOTAL PROPERTY AND PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE PROPERTY ADMINISTRATION OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE P			-	
Montant				:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Non marques éventuelle	es								
scription des domr	mages					Es	timation		
•									
					Market and the second				€
						- Transmin	TOTAL		
						Mo	ntant tota	i des d	€ € ommage
Oui	iter les dommages c					Mo	ntant tota	des d	1 64
Oui Nature (étançonr	iter les dommages o		)				ntant tota	i des d	1 64
Oui	•					Mo	ntant tota	des d	1 64
Dui Nature (étançonr	•		)				ntant tota	i des d	1 64
Oui Nature (étançonr	•	d'une bâche,.	)				ntant tota	des d	1 1/2



2. Blens meubles d'usage courant ou familial	
dresse où se trouvaient les biens meubles au moment d	lu sinistre :
ème adresse que la personne sinístrée ? Oui	
Non	
Rue	Numéro Boîte
Code postal Localité	
e indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?	
Oui Montant	
Workank	
2.1. Biens meubles (mobilier, ustensiles de ménage, vé	itements et objets divers assimilés)
scription des dommages	Estimation
	Montant total des dommag 
Oul	
Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)	
Date à laquelle ces mesures ont été prises	
Coût 	
\on	
, Véhicules privés	
, romages yrra	
3.1. Véhicule n°1	
tégorie Automobile de 0 à 66 kW inclus         □ Automobile de 67	' à 100 kW inclus □ Automobile de plus de 100 kW
Motocyclette jusque 500 cc ☐ Motocyclette à pa	
Vélo	
pe (marque, modèle)	
calisation du véhicule au moment du sinistre :	
ème adresse que la personne sinistrée ?	
Out Non	
Rue	Numéro Boîte

<b>4</b> /
3E
AT 655
990000
_ 202 4
144 V

Code postal Localité	
Date de la première immatriculation	
Montant	
□ Non	
Description des dommages	 Estimation
	<u> </u>
	<b></b>
	Montant total des dommages
9.3.2. Véhicule n°2	•
Catégorie □ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à na	mobile de plus de 100 kW
☐ Automobile de 0 à 66 kW inclus ☐ Automobile de 67 ☐ Motocyclette jusque 500 cc ☐ Motocyclette à pa ☐ Vélo Type (marque, modèle)	mobile de plus de 100 kW électrique
☐ Automobile de 0 à 66 kW inclus ☐ Automobile de 67 ☐ Motocyclette jusque 500 cc ☐ Motocyclette à pa ☐ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? ☐ Oui	
☐ Automobile de 0 à 66 kW inclus ☐ Automobile de 67 ☐ Motocyclette jusque 500 cc ☐ Motocyclette à pa ☐ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ?	
☐ Automobile de 0 à 66 kW inclus ☐ Automobile de 67 ☐ Motocyclette jusque 500 cc ☐ Motocyclette à pa ☐ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? ☐ Oui ☐ Non  Rue  Code postal Localité	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non Rue  Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique  Numéro Boîte
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique
□ Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 □ Motocyclette jusque 500 cc □ Motocyclette à pa □ Vélo Type (marque, modèle)  Localisation du véhicule au moment du sinistre :  Même adresse que la personne sinistrée ? □ Oui □ Non □ Rue □ Code postal Localité □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	électrique  Numéro Boîte



	Réparation des biens en cas de calamité naturelle publique - Demande d'aide à la	reparation	ou 02/02/2021
	More til til de sig skip for til frede til en til bedytte til beske til beske til beske til til beske til besk Hanne skip skip til beske til beske til beske til skip til beske til beske til beske til beske til beske til b		1116
		Montant tota	al des dommages
			1116
## # # # # # # # # # # # # # # # # # #	물을 받는 것은 등 문항 보는 등 소리가는 문학하셨다고 문학 가장 학자를 받는 것이 되어 하지만 등 하는 것이 모든 것이 없다.		



One indentifice o	de l'assurance a-t-ell	s ere heiène i				• .
Montant	100000000000000000000000000000000000000				Y 300 MA 457 M 15 M	
□Non					And the state of t	
Description des	s dommages				Estimation	
					A Salar and A sala	€
	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~					
						€
						€
					Montant total de	
<b>.</b>						<u> </u>  €
Remarques éve	ntuelles					
world to take to the control of the						
9.4.1. Situatio	n de l'exploitation f	orestière				=
₹ue:					Numéro	Boîte
					4111	
Code postal	Localité					<u> </u>
<u>9.4.1.1.</u> Parcel	<u>le sinistrée n°1</u>					
Référence de la	a parcelle concerné	e:				
NS (Commune)	Commune					
NS (Division)	Division					
Section	All community and a second	3 . 16				
section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur		
0.443 Barrati	la alminini - mga					
	le sinistrée n°2					÷
keterence de la NS (Commune)	i parcelle concerné	e:				
NS (Division)	Division					
	•					
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur		
			,			
			t	<u></u>		
9.4.1.3. Parcel	<u>e sinistrée n°3</u>					
léférence de la	parcelle concerné	<b>a</b> :				
VS (Commune)	Commune					
***************************************						

NS (Division)	Division I				
Section	Numèro.	Lettre	Exposant	/ Diviseur	
i∂. Biens pi	rofessionnels si	nistrés			
0.1. Informat	ions professionnel	ies			
Numéro d'entre					
Récupération d □ Oui	e la TVA ?				
Remarques	éventuelles				
**************************************	At the de North Libraria a son Rec				



10.2.1. Bien n°1	
e bien sinistré est ⊒ un bien immobilier bâti	
⊒ un bien immobilier bati ⊒ un local mobile servant d'habitation	
Adresse du bien sinistré :	
nême adresse que la personne sinistrée ?	
□ Oui □ Non	
Rue	Numéro Boîte
TWO	
Code postal Localité	
Jne indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?	
□ Oui	
Montant	
□Non	
Remarques éventuelles	
Description des dommages	Estimation
	€
	€
	Montant total des dommage
Des mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ? □ Oui	
Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)	
Date à laquelle ces mesures ont été prises	
Coût	
□Non	
10.2.2. Bien n°2	
e bien sinistré est	
.e bien sinistre est □ un bien immobilier bâti □ un local mobile servant d'habitation	



# Réparation des biens en cas de calamité naturelle publique - Demande d'aide à la réparation

Adresse du bien sinistré : Même adresse que la personne sinistrée ?	
Mente autesse que la personne sinistree ( □ Oui	
□ Non	
Rue	Numéro Boîte
Code postal Localité	
Une indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ? □ Oui	
Montant	
□ Non Remarques éventuelles	
	Estimation
Description des dommages	CSurfation
	<u> </u>
	Montant total des dommages
Des mesures pour limiter les dommages ont-elles été prise	s ?
Oul	
Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)	훉쳁흕믮췙췙궦 FREE HOUSE
Date à laquelle ces mesures ont été prises	
Coût 	
□Non	
늘 그리고 있는 소프로 바 한 경우 위에 하루 아내는 동일 보면 들어 있을 것 같습니다. 항상 사람들은 함께 되었다.	보는 현대로 현업을 하고 하고 있다. 그는 작은 대한 등 사람들은 전환을 하는 것은 하는 것이 하는 것이 하는 것이 없다.



10.3.1. Bien n°1		
écrivez brièvement la nature de l'activité exercée		
BOTTY OF DITOY OF THE TELLIFORD OF THE T		
dresse où se trouvaient les biens meubles au moment du sinistre :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ême adresse que la personne sinistrée ?	v 1	
1Oui		
Non Rue	Numéro	Boîte
l'ue	T WITTER C	
Code postal Localité		J L
ne indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?		
Oui   Montant		
Non		
escription des dommages	Estimation	
		[
		€
		<del></del>
	Montant total	
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ? Oui		
Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)	· · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	er en	
Date à laquelle ces mesures ont été prises	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Coût		
Non		
I.4. Véhicules professionnels		
0.4.1. Véhicule n°1		
atégorie l Automobile de 0 à 66 kW inclus □ Automobile de 67 à 100 kW inclus □ Autom	obile de plus d	In 400 * 142

□Vélo Type (marque, modèle)		
Localisation du véhicule au moment d Même adresse que la personne sinistrée □ Oui	riting and the filling was been been been built and the constant and a section of grown because was a section	
□ Non		
Rue		Numéro Boîte
Code postal Localité		
Date de la première immatriculation		
//Prix d'acquisition		
Une indemnité de l'assurance a-t-elle été	perçue ?	
☐ Oui  Montant		
□ Non		
Description des dommages		Estimation
		Montant total des dommages I I I I I I I I I €
10.4.2, Véhicule n°2		
Catégorie □ Automobile de 0 à 66 kW inclus	□ Automobile de 67 à 100 kW inclus	☐ Automobile de plus de 100 kW
☐ Motocyclette jusque 500 cc	□ Motocyclette à partir de 500 cc	□Vélo électrique
□Vélo Type (marque, modèle)		
Localisation du véhicule au moment d		
Même adresse que la personne sinistrée □ Oui		
□ Non		
Rue		Numéro Boîte
Code postal Localité		
Date de la première immatriculation		
1		
Prix d'acquisition		
Une indemnité de l'assurance a-t-elle été □ Oui	percue?	
Montant		

<b>-55</b>	Réparation des biens en cas de calan	nité naturelle publique - Demande d'alde à la	réparation	Version 01.03.07,1.5.FF du 02/02/20
	<u> </u>			
∃Non Description des do	ommages		Estimation	
				<u> </u>
				€
				€

Montant total des dommages





indemnité de l'assurance a-t-elle êté perçue ?  Out  Montant  Von  Scription des dom/mages  Estimation  Foundation  Montant total des dom/mages ont-elles été prises ?  Out  Nature (étançonnément, placement d'une bâche,)  Date à laquelle ces mesures ont été prises	0.5. Agricultui		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
commission agricole communale a-t-elle établi un procès-verbal de dégâts aux cultures ?  Dul Nor s Indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?  Du Montant  Von scription des dommages  Estimation  Montant lotal des domma  s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?  Dul  Rature (étançonnement, placement d'une bàche,)  Date à laquelle ces mesures ont été prises  Cout  S.1. Situation de l'exploitation agricole  5.1. Situation de l'exploitation agricole  1. Sono S.1. Situation de l'exploitation agricole  (Commune) Commune  (Commune) Commune  (Commune) Commune  (Commune) Commune  (Commune) Commune  (Division) Division  Lettre Exposant / Diviseur  L.5.1.2. Parcelle sinistrée n°2			s, stocks, matérie	l d'exploitation)			
Non scription des dommages  Estimation  Montant  Von  Simesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?  Dui  Nature (étançonnement, placement d'une bâche)  Pature (étançonnement, placement d'une bâche)  Date à laquelle ces mesures ont été prises	a commission a		a-t-elle établi un p	rocès-verbal de dégâ	ts aux cultures '	?	
Montant iotal des domma  Simesures poùr limiter les dommages ont-elles été prises ? Out  Nature (étançonnement, placement d'une bâche)  Date à laquelle ces mesures ont été prises	] Non						
Scription des dommages  Estimation  Montant total des domma  s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?  Dui  Nature (étançonnement, placement d'une bàche,)  Date à laquelle ces mesures ont été prises	ne indemnité d l'Oui	e l'assurance a-t-el	le été perçue ?				
Scription des dommages    Estimation   F	Montant	I le le la Pelle I					
Scription des dommages    Estimation   F							
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?    Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)   Date à laquelle ces mesures ont été prises  //	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	dommages				Estimation	
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?    Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)   Date à laquelle ces mesures ont été prises  //							
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?    Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)   Date à laquelle ces mesures ont été prises  //							€
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?    Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)   Date à laquelle ces mesures ont été prises  //							
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?    Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)   Date à laquelle ces mesures ont été prises  //							
s mesures pour limiter les dommages ont-elles été prises ?    Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)   Date à laquelle ces mesures ont été prises  //						Montant total de	s dommage
Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)  Date à laquelle ces mesures ont été prises							ε
Nature (étançonnement, placement d'une bâche,)  Date à laquelle ces mesures ont été prises	es mesures po l'Oui	ur limiter les domm	ages ont-elles été (	orises ?			
Date à laquelle ces mesures ont été prises							
Cott	ivature (eta	nçonnement, place	ment o une pache,				
Cott							
Non  .5.1. Situation de l'exploitation agricole  de postal Localité  .5.1.1. Parcelle sinistrée n°1  Kérence de la parcelle concernée :  (Commune) Commune  (Division) Division  .5.1.2. Parcelle sinistrée n°2	Date à laqu	ielle ces mesures o	nt été prises				
Non  .5.1. Situation de l'exploitation agricole  de postal Localité  .5.1.1. Parcelle sinistrée n°1  Kérence de la parcelle concernée :  (Commune) Commune  (Division) Division  .5.1.2. Parcelle sinistrée n°2							
S.1. Situation de l'exploitation agricole  Solution de l'exploitation agricole  Numéro Boîte  Solution Localité  Solution Numéro Lettre Exposant / Diviseur  Solution Numéro Lettre Exposant / Diviseur  Solution Numéro Lettre Exposant / Diviseur							
Se postal Localité	Non		***************************************				
de postal Localité	Callangua Callanda Ca	n de l'exploitation	agricole				
.5.1.1. Parcelle sinistrée n°1  lérence de la parcelle concernée :  li (Commune) Commune  li (Division) Division  cition Numéro Lettre Exposant / Diviseur  Lettre	ue					Numéro	Boîte I
Rérence de la parcelle concernée : (Commune) Commune (Division) Division  Ition Numéro Lettre Exposant / Diviseur  [	ode postal L	Localité					
Rérence de la parcelle concernée : (Commune) Commune (Division) Division  Ition Numéro Lettre Exposant / Diviseur  [							
(Commune) Commune  (Division) Division  Stion Numéro Lettre Exposant / Diviseur  [							
(Division)  Division  Numéro Lettre Exposant / Diviseur  Lettre Exposant / Diviseur  Stion Numéro Lettre Exposant / Diviseur							
ction Numéro Lettre Exposant / Diviseur							
[	S (Division)	Division					
	ection	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur		engin eti genganya a Peliti eti genganya a Propositi dan
	IN EM 2 Dee-	lla einieteka naa					
férence de la parcelle concernée :							

4	Réparation des b	ens en cas de cal	amité naturelle publique - Dem	nande d'alde à la réparation	Page 20/24 Version 01,03.07,LS.FP3 du 02/02/202
				•	
INS (Division)	Division				
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur	***************************************
10.5.1.3. Parce	elle sinistrée n°3				
Référence de la INS (Commune	a parcelle concerné ) Commune 	e :		in the second of	
INS (Division)	Division	<u></u>	<del>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </del>		
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur	



0.6. Peuplements forestiers professionnels ne indemnité de l'assurance a-t-elle été perçue ?	
l <b>Oui</b>	
Montant	
] Non Description des dommages	Estimation
	<u> </u>
	<u>□   1   1   1   1   1   1   5   5   5   5</u>
	Montant total des dommage
emarques éventuelles	
10.6.1. Situation de l'exploitation forestière	
ue	Numéro Boîte
ode postal Localité	
10.6.1.1. Parcelle sinistrée n°1	
éférence de la parcelle concernée : IS (Commune) Commune	
NS (Division) Division	
ection Numéro Lettre Exposant	/ Diviseur
<u> 0.6.1.2, Parcelle sinistrée n°2</u>	
éférence de la parcelle concernée : NS (Commune) Commune	
IS (Division) Division	
ection Numéro Lettre Exposant	/ Diviseur
<u> 0.6.1.3. Parcelle sinistrée n°3</u>	
éférence de la parcelle concernée : NS (Commune) Commune	

46	
William .	
777	

A to the state of						
INS (Division)	Division			1		
				(5)		
Section	Numero	Lettre	Exposant	/ DIVI	seur	
	Alexandra de la composição					
Section Numéro Lettre Exposant / Diviseur    Mandat ou preuve de la qualité énoncée						
Si vous êtes m	andataire ·					
in the result of data developed by the first data and a second of the contract	of the following the first and	énoncée				
Pour chaque h	ian einietrá ·					
		non intervention d	e la compagnie d'as	surances (or	ı déclaration sur	l'honneur dan
		***************************************				
☐ Preuves d	les dommages subis	(photos, devis)				
		ue:				
		C /ai hánáflaiaire d	un DIS au aida éasi			
☐ Attestation	i deliviee par le CFA	o (si penelicialie d	un Kio ou alde equi	ivatente)		
Dans le cas d'u	une personne morale	# <b>:</b>		7.75		
						•
organis (filosopolikas) kiristo Vivi filoso						
	the state of the s					
□ Documen	t attestant des parts o	iu demandeur dan:	s les biens sinistrés			
Pour les biens	lmmobiliare :					
	and the first of participates from the	gistrement établiss	ant que vous étiez r	oropriétaire <i>e</i>	emphyténte ou ti	hijaire d'un dro
			ant que vous exer p	aropriotano, t	simpiny tooto ou ti	alaire a arr are
	A SALE ROOM STATE OF THE SALE					
				gé ·		
Li Copie du	certificat d'assurance	pour chaque véhic	cule endommagé	*:	•	
Documents co	molémentaires le cas	échéant :				
			•	•		:
			•			
☐ Rapport d	'expert prive	•				
☐ Descriptio	n et/ou commentaire	des dommages su	ıbis			
☐ Plan (cada	astre, carte IGN)					
Ci domen	nariaalaa k					.*
		ulturas				
i williamidii	a an annimidilati de 21	aportions				
lombre						
					*	
L						







M.	Nom	Prénom	
Mme			
sais que je	r l'honneur que cette demande et s risque des sanctions en cas de de es dommages.	ses annexes sont sincères et véritables. éclaration fausse ou de manœuvre frauduleuse pour la just	ification ou
te	Signature		
]/[]/			



## 13. Protection de la vie privée et voies de recours

#### 13.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire :
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles »;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service
   Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

#### 13.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

- Introduire un recours interne à l'administration.
   Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.
- Adresser une réclamation auprès du Médiateur.
   Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur Tél. gratuit <u>0800</u> 19 199 http://www.le-mediateur.be